

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate (N° 2016-028)

## BAISSE DU COMPTE DE TAXES POUR LA MAJORITÉ DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

**Saint-Joseph-du-Lac, le 13 décembre 2016** – Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac a adopté, le 12 décembre dernier, un budget de 8,1 M\$ pour l'année 2017, lequel implique une baisse du compte de taxes pour la majorité des propriétaires d'immeubles résidentiels d'un ou deux logements, et ce, malgré la hausse des valeurs des résidences joséphoises.

Le compte de taxes subit en effet l'entrée en vigueur, le 1er janvier prochain, d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, marqué par une augmentation moyenne de la valeur des résidences de 5,4 %. À ce chapitre d'ailleurs, la valeur moyenne d'une maison à Saint-Joseph-du-Lac atteint maintenant 300 718 \$. C'est le constat établi par les évaluateurs lors de l'analyse des différentes composantes de la valeur résidentielle : sa localisation, ses dimensions, son âge, les caractéristiques du terrain, les rénovations réalisées, la valeur des ventes de propriétés semblables, etc.

Afin d'éviter une augmentation substantielle du compte de taxes des Joséphois et Joséphoises, le conseil municipal a ainsi décidé d'absorber une partie de la hausse potentielle en réduisant le taux de taxation de 60,82 cents à 57,55 cents du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Pour une maison unifamiliale moyenne évaluée à 300 718 \$, cela se traduira donc par une baisse du compte de taxes de 4,56 \$.

Ce sont par ailleurs les catégories d'immeubles agricoles et les terrains vacants qui subissent les hausses des valeurs foncières les plus importantes, soit respectivement 18,9 % et 14,9 %. Par conséquent, en abaissant le taux de taxe de 60,82 cents à 57,55 cents, la catégorie agricole subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 16,6 %. En compensation, les exploitations agricoles admissibles pourront cependant avoir droit à un crédit dans le cadre du *Programme de crédit de taxes foncières agricoles*. Il est à noter que des changements au programme, annoncés lors du discours sur budget 2016-2017 du gouvernement fédéral en mars dernier, pourraient modifier le taux applicable en établissant la compensation, pour l'ensemble des exploitations agricoles, à 78 % des taxes foncières municipales agricoles et des compensations pour les services municipaux admissibles (eau, égout et matières résiduelles).

Quant au taux de la taxe foncière de la catégorie commerciale, ce dernier subira une légère baisse par rapport à 2016, passant de 91,50 cents à 91,00 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une réduction de 0,55 %. Cependant, comme l'évaluation a augmenté de 6,1 % pour les immeubles commerciaux, le compte de taxes subira une hausse moyenne de 5,52 %.

Enfin, pour la catégorie des immeubles industriels, la hausse moyenne des valeurs d'évaluation est de 4,9 %, laquelle sera compensée par une baisse du taux de taxation de 3 %. Le taux de taxes des immeubles industriels passera donc de 91,00 cents à 88,32 cents. Par conséquent, la catégorie industrielle subira une hausse moyenne de son compte de taxes de 1,80 %.

## Un budget équilibré pour 2017

Ceci étant dit, le budget de 8,1 M\$, établi pour 2017, représente une hausse de 1,74 % par rapport à 2016. Le principal facteur qui explique cette hausse constitue l'ajout de nouvelles sommes pour l'introduction, à compter du 9 janvier prochain, d'une garde contraignante à l'égard des équipes de pompiers de garde. L'objectif, en conformité avec le schéma de couverture de risque, vise à s'assurer du respect des délais d'intervention et de la force de frappe nécessaire lors d'intervention en situation d'urgence.

Des sommes supplémentaires seront également investies dans les loisirs et la culture. Au cours des dernières années, Saint-Joseph-du-Lac a connu une augmentation progressive et continue de sa population, notamment de nombre de jeunes familles. Ce développement démographique a ainsi entraîné un développement de la vie locale, mais aussi la création de nouveaux besoins en équipements et en installations sportives et récréatives. Après l'inauguration du Pavillon Jean-Claude-Brunet en 2016, nous procéderons donc, en 2017, à l'implantation d'une toute nouvelle patinoire quatre saisons au parc Paul-Yvon-Lauzon. La Municipalité bonifiera par ailleurs sa programmation des loisirs en offrant davantage de cours et d'événements au cours de l'année à venir.

Avec l'idée de mieux soutenir le développement économique de Saint-Joseph-du-Lac, la Municipalité mettra aussi de l'avant divers projets afin de stimuler le tourisme en toute saison. L'un des projets majeurs qui verront le jour est certes la mise sur pied d'un marché de Noël en décembre 2017, lequel devrait attirer les foules en sol joséphois.

Pour orienter ses décisions budgétaires pour 2017, le conseil municipal a respecté les quatre (4) principes suivants : réduire l'impact du dépôt du nouveau rôle d'évaluation (augmentation de la valeur des propriétés) sur le compte de taxes des contribuables joséphois, maintenir des investissements importants au niveau des travaux d'infrastructures et de voirie et contrôler l'augmentation annuelle des dépenses administratives et de la dette.

À cet effet, le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, a tenu à préciser que des efforts colossaux de réduction des dépenses municipales avaient été accomplis au cours de la dernière année et que ces derniers se sont traduits par une baisse de la dette de 18 % par rapport à 2015. La santé financière de la Municipalité demeurant une préoccupation constante pour le conseil municipal, ces efforts se poursuivront en 2017. Le conseil municipal prévoit d'ailleurs réduire la dette de l'ordre de 7,9 % d'ici la fin de la prochaine année.

L'année 2017 sera amorcée avec assurance et fierté afin de relever les défis qui seront proposés, et ce, grâce à un conseil municipal et des employés municipaux aussi dévoués à faire de Saint-Joseph-du-Lac une municipalité dynamique et accueillante.

— 30 —

Renseignements: Marie-Ève Proulx

Responsable des communications

450 623-1072 (poste 233) communication@sjdl.gc.ca